



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 49298

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la mobilité des fonctionnaires. Ce sujet a fait l'objet d'un rapport public, « affectation et mobilité des fonctionnaires sur le territoire », de l'inspection générale des finances. La mission a réalisé un diagnostic approfondi de l'état des lieux de la mobilité et recommande notamment de professionnaliser les plateformes régionales d'appui à la gestion des ressources humaines (PFRH) par la mise en œuvre d'une formation spécifique à chaque poste qui serait délivrée en commun aux agents des différentes PRFH et garantirait ainsi l'homogénéité des connaissances. Il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a mis en place, en 2013, un programme de professionnalisation destiné aux directeurs de plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH). Ce programme de formation a été conçu, en concertation avec ces derniers, par l'institut régional d'administration de Nantes. Deux sessions de formation, composées chacune de deux séquences de deux jours et d'une séance de bilan, ont ainsi été organisées entre juin 2013 et janvier 2014. Elles s'adressaient prioritairement aux directeurs nouvellement ou récemment nommés, mais la plupart des directeurs y ont finalement participé. A la suite de ces premières sessions de formation, des travaux ont été engagés pour envisager les modalités de pérennisation d'un programme d'accompagnement lors de la prise de poste, mais également, de manière plus large, tout au long de l'exercice des fonctions. La conception d'un livret d'accueil, qui a pour vocation de faciliter la prise de fonctions des directeurs de PFRH, s'inscrit en outre dans la continuité du programme de professionnalisation. Une première édition a été diffusée au cours de l'année 2013. Les conseillers sectoriels des PFRH - gestion prévisionnelle et mobilité carrière ; formation ; action sociale et environnement professionnel - sont, quant à eux, recrutés selon un profil spécialisé. Néanmoins, la mise en place d'une formation « prise de poste » à leur attention est à l'étude. Par ailleurs, la DGAFP assure la coordination et l'animation des réseaux de directeurs et de conseillers de PFRH, en les réunissant de manière régulière et en leur apportant une information très directe concernant, en particulier, l'actualité de la fonction publique et les dispositifs « RH ». De plus, un centre de ressources RH en ligne met à la disposition des PFRH un ensemble d'informations, précises et simples d'accès, notamment sur les modalités de mise en œuvre d'un dispositif, son cadre juridique, et propose différents outils téléchargeables.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49298

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1231

Réponse publiée au JO le : [2 septembre 2014](#), page 7393